



Participation citoyenne

Partenariat CNA / CNDP

2 mai 2023

Mise en place d'un partenariat :

Entre :

Le Conseil national de l'alimentation (CNA), représenté par Madame Laurence Maillart-Méhaignerie, Présidente du Conseil national de l'alimentation, 78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP, d'une part,

Et :

La Commission nationale du débat public (CNDP), représentée par Madame Ilaria Casillo, Présidente par intérim, 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Considérant le rôle de la CNDP dont la mission est d'informer les citoyens et les citoyennes et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans les processus de décision,

Considérant la mission du Conseil national de l'alimentation d'émettre des avis pour éclairer la décision publique et les différents acteurs de la chaîne alimentaire sur des sujets majeurs de l'alimentation en articulant ses travaux avec la parole citoyenne depuis l'inscription du rôle du CNA dans la mise en place de débats publics sur l'alimentation dans la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de 2014,

Article 1 : Objet du partenariat

Il est décidé de conclure un partenariat d'accompagnement à la mise en place de démarches de participation citoyenne adossées à des groupes de concertation du CNA, permettant de produire des avis éclairés par les citoyens et citoyennes.

Article 2 : Engagement des partenaires

2.1. Les engagements de la CNDP

Mme Ilaria Casillo, Présidente par intérim de la CNDP, assure la présidence des cellules de participation citoyenne en étant membre du comité de pilotage aux côtés du secrétariat interministériel du CNA. À ce titre, elle accompagne le CNA dans la conception de dispositifs de participation citoyenne.

2.2. Les engagements du CNA

Le secrétariat interministériel du CNA organise et anime, sous l'égide de la Présidente du CNA, les activités de participation citoyenne du CNA. Il assure l'activation et l'organisation de la cellule et de son comité de pilotage. Il s'engage notamment à :

- Réaliser les comptes rendus de chaque réunion de la cellule de la participation citoyenne
- Assurer la réalisation d'un dossier d'information préalable transmis aux citoyens et aux citoyennes mobilisés pour la démarche de participation citoyenne
- Déployer le dispositif participatif défini par la cellule de la participation citoyenne en s'appuyant sur un assistant à maîtrise d'ouvrage.
- Rendre compte à la cellule de l'avancée des travaux.
- Assurer la structuration des livrables citoyens
- Assurer le lien entre les membres du CNA et la mise en œuvre de la démarche participative.
- Suivre la prise en compte des travaux citoyens dans les travaux des groupes de concertation du CNA
- Assurer la reddition des comptes auprès des citoyens et des citoyennes impliqués dans la démarche participative
- Assurer la valorisation de la démarche déployée

Article 3 : Communication

Le secrétariat interministériel du CNA s'engage à ce que le nom et le logo de la CNDP figurent, conformément à la charte graphique de la CNDP, sur l'ensemble des supports de communication (plaquette, brochure, dossier de presse, site internet) concernant les démarches de participation citoyenne.

Article 4 : Durée du partenariat

Ce partenariat est conclu pour une durée de 3 ans.

Article 5 : Résiliation du partenariat

Le présent partenariat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourra faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Les signatures au bas de cet accord indiquent que les parties prenantes comprennent le contenu de ce partenariat, qu'elles sont d'accord avec ce qui précède et qu'elles s'engagent sans contrainte ou pression d'un tiers.

Fait à Paris le 2 mai 2023 en 2 exemplaires

LE CNA
Laurence Maillart-Méhaignerie
Présidente



LA CNDP
Ilaria Casillo
Présidente par intérim

